



A propos de l'économie de la Côte d'Ivoire

« les perspectives économiques restent positives pour la Côte d'Ivoire »

Extrait du Message à la Nation de SEM Alassane OUATTARA à l'occasion de la célébration du 62^e anniversaire de l'indépendance de la Côte d'Ivoire

06.08.2022

Ivoiriennes, Ivoiriens,
Mes chers compatriotes,
Chers amis de la Côte d'Ivoire ;

Je suis très heureux de m'adresser à vous à l'occasion de la célébration du 62^e anniversaire de l'Indépendance de notre beau pays.

La célébration de la fête de l'indépendance 2022 se tient dans un contexte difficile pour tous, en raison de la hausse des prix des produits alimentaires et du carburant qui affecte le pouvoir d'achat et touche durement le panier de la ménagère.

En effet, après les difficultés économiques liées à la pandémie de COVID-19, dont la gestion rigoureuse et la résilience de notre économie ont permis de limiter les conséquences néfastes, nous devons aujourd'hui faire face, à l'instar de tous les pays du monde, à de nouveaux chocs extérieurs liés, notamment, à la guerre en Ukraine.

Mes chers compatriotes,

Je comprends les difficultés quotidiennes que vous éprouvez face à la hausse des prix. C'est pourquoi, j'ai instruit le Gouvernement à l'effet de prendre des mesures fortes et à veiller à leur application effective afin d'atténuer l'impact négatif de cette inflation mondiale sur la cherté de la vie dans notre pays.

A ce titre, l'État a accordé une subvention d'environ 500 milliards de F CFA, depuis le début de l'année 2022, pour le carburant. De façon précise, pour chaque litre de gasoil que vous achetez à 615 F CFA, l'Etat de Côte d'Ivoire apporte une subvention de 469 F CFA. Pour le super, la subvention de l'Etat est de 285 F CFA pour chaque litre acheté à la pompe à 735 F CFA.

Je peux vous dire que c'est grâce à cette subvention de l'Etat que les prix des produits pétroliers en Côte d'Ivoire figurent parmi les plus bas de la sous-région.

En outre, nous avons plafonné temporairement les prix de plusieurs produits alimentaires de première nécessité tels que l'huile de palme raffinée, le sucre, le lait, le riz, la tomate concentrée, la viande de bœuf et les pâtes alimentaires.

Par ailleurs, les récentes réformes adoptées par le Gouvernement pour encourager le secteur privé à investir dans les filières alimentaires, notamment la production locale de riz, de manioc, de banane plantain, de sorgho, de maïs et de soja entraîneront une augmentation de l'offre et, en conséquence, une réduction des prix de ces denrées.

Notre objectif est d'atteindre la souveraineté alimentaire, c'est-à-dire nourrir nos populations essentiellement avec des productions agricoles ivoiriennes et à des prix accessibles.

Nous le pouvons !

C'est seulement à ce prix que nous limiterons la vulnérabilité de notre pays aux crises importées, tout en créant plus de richesses et d'emplois pour notre jeunesse.

Mes chers compatriotes, chères sœurs, chers frères,

Malgré ces pressions inflationnistes et le ralentissement de l'économie mondiale, je puis vous assurer que les perspectives économiques restent positives pour la Côte d'Ivoire. La poursuite des investissements et des réformes devrait nous permettre de connaître une croissance forte, d'environ 7% en 2022 et à moyen terme.

Dans ce contexte de cherté de la vie, le Gouvernement a repris les discussions, avec les organisations syndicales, pour faire le bilan de la trêve sociale 2017-2022 et conclure une nouvelle trêve sociale pour les cinq années à venir.

Je voudrais, tout d'abord, me réjouir des résultats de la dernière trêve sociale conclue, en août 2017, entre les syndicats de fonctionnaires et le Gouvernement.

J'ai noté, avec satisfaction, la volonté des organisations syndicales de privilégier le dialogue comme principal moyen de revendications sociales.

Je me félicite de tous les efforts faits par le Gouvernement, depuis 2011, pour améliorer la qualité de vie des fonctionnaires et agents de l'Etat ainsi que des retraités.

En effet, il convient de rappeler que nous avons mis fin, en 2014, au blocage des salaires en vigueur depuis 1989, c'est-à-dire pendant vingt-cinq ans et depuis lors, les fonctionnaires et agents de l'Etat connaissent systématiquement des augmentations de salaires, tous les deux (2) ans.

Au total, entre 2011 et 2021, les fonctionnaires et agents de l'Etat ont perçu, grâce aux différentes mesures prises par le Gouvernement pour améliorer leurs conditions, un montant cumulé de 2 162 milliards de F CFA, soit environ 216 milliards de F CFA par an. A cela s'ajoutent les efforts, au profit des agents retraités, d'un montant cumulé de 65 milliards de F CFA.

Le Premier Ministre m'a informé des discussions avec les organisations syndicales sur la nouvelle trêve sociale 2022-2027. J'ai, ainsi, le plaisir de vous annoncer les décisions que nous avons arrêtées en faveur des fonctionnaires :

➤ **Premièrement**, l'extension du bénéfice de l'indemnité contributive au logement à l'ensemble des fonctionnaires et agents de l'État car environ 1/3 des agents n'en bénéficient pas actuellement ;

➤ **Deuxièmement**, la revalorisation de 20 000 F CFA par mois, de l'indemnité contributive au logement pour l'ensemble des fonctionnaires et agents de l'État, y compris les Forces de Défense et de Sécurité. Cette indemnité était restée inchangée depuis 1993 pour les fonctionnaires civils ;

➤ **Troisièmement**, la revalorisation de la prime mensuelle de transport restée inchangée depuis 2008 ;

➤ **Quatrièmement**, la revalorisation, pour la première fois depuis 1960, de l'allocation familiale qui passe de 2 500 F CFA à 7 500 F CFA par mois et par enfant, selon les modalités d'application habituelle, pour tous les fonctionnaires et agents de l'État, y compris les Forces de Défense et de Sécurité ;

➤ **Cinquièmement**, l'instauration d'une prime exceptionnelle de fin d'année, représentant un tiers (1/3) du salaire mensuel indiciaire de base du mois de décembre, qui sera payée au début du mois de janvier suivant, pour tous les fonctionnaires et agents de l'État, y compris les Forces de Défense et de Sécurité.

➤ **Et enfin**, j'ai décidé de prendre également des mesures pour nos retraités. Ainsi, les retraités du secteur public bénéficieront de la hausse de l'allocation familiale de 5000 F CFA par mois et par enfant.

En ce qui concerne les retraités du secteur privé, les pensions de retraite augmenteront de 5%.

Toutes ces mesures représentent un effort additionnel de l'Etat, au profit des agents et fonctionnaires de l'Etat, d'environ 227 milliards de F CFA par an.

Ces mesures entreront en vigueur, dès ce mois d'août 2022, sur les salaires et le paiement de la prime exceptionnelle entrera en vigueur en janvier 2023. En plus de ces augmentations de salaires, les fonctionnaires bénéficieront, dans les prochaines semaines, d'un nouveau Statut Général de la Fonction Publique, pour une administration ivoirienne plus moderne et plus efficace.

La lutte contre la cherté de la vie est l'affaire de tous et elle nécessite des efforts de l'Etat, des populations mais aussi des commerçants, des transporteurs et des entreprises privées.

J'ai, donc, demandé au Premier Ministre Patrick ACHI d'échanger avec le secteur privé, en vue d'une revalorisation du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) dans les prochains mois.

Je lance un appel au secteur privé, afin que des efforts soient faits dans ce cadre pour améliorer le pouvoir d'achat de leurs salariés, notamment ceux ayant les salaires les plus modestes. [...].

➤ **Télécharger le fichier pdf, tout le message à la Nation**